Règlement Intérieur du Cyber Espace

Préambule

Le Cyber Espace de Bourbon-Lancy est un service public donnant accès aux Technologies de l'Information et de la Communication ouvert à toutes et à tous.

Article 1 : Conditions générales

1.1 Le présent règlement a pour objet de définir l'organisation et de rappeler les règles générales et permanentes relatives au fonctionnement du Cyber Espace.

1.2 Tenue correcte exigée.
Toute personne se doit d'adopter un langage respectable.
Tout bruit excessif ou superflu peut faire l'objet d'une sanction.
Il est demandé de ne pas courir dans les locaux.
Le respect d'autrui doit s'appliquer à tout lieu public.
Deux personnes par poste au maximum, sont tolérées, et ce afin d'éviter une surpopulation dans les locaux.

1.3 Le règlement s'applique à toute personne présente, visiteur ou utilisateur du Cyber Espace.

1.4 Pour être utilisateur, il faut être adhérent et être âgé d'au moins 8 ans (sinon, pour les plus petits être accompagnés d'un adulte). Le tarif d'adhésion est de 1,80 € pour les particuliers.

1.5 Chaque carte est personnelle et seul le propriétaire peut en gérer l'utilisation.

1.6 Les animaux sont interdits dans les locaux du Cyber/P.I.J.

1.7 Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux.

1.8 La détérioration du matériel (micro ordinateur et mobilier) engage la responsabilité personnelle de l'utilisateur. En conséquence, la remise en état du matériel détérioré est à la charge de l'utilisateur responsable.

En aucun cas la responsabilité du Cyber Espace ne pourra être retenue en cas de perte, de vol ou de détérioration des effets personnels des utilisateurs.

Article 2 : Horaires

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Pour vous renseigner, vous serez accueilli :	14h-17h30	9h-12h et 14h-17h30	9h-12h et 14h-17h30	9h-12h	9h-12h et 14h-17h30	9h-12h

Un espace formation est disponible. Pour tous renseignements, s'adresser à l'accueil.

Article 3 : Fréquentation / Utilisations

3.1 Le temps de présence est au libre choix de chaque utilisateur. Cependant en cas de forte fréquentation, cette durée sera réduite à 1h de connexion par ½ journée afin de satisfaire toute la clientèle.

3.2 Pour toute impression, merci de vous adresser à l'accueil sachant que 4 par semaine vous sont offertes. Par contre, vous pouvez imprimer toutes les feuilles qui vous seront nécessaires aux tarifs détaillés dans l'article 5.

Article 4 : Périphériques

4.1 Deux casques audio sont à votre disposition, toute personne souhaitant les utiliser devra se rendre à l'accueil pour les emprunter et les restituer. Ils seront alors vérifiés et un dédommagement pourra être demandé en cas de dégradation.

4.2 Les Disquettes, CD, CD Rom, Clés USB, Appareils photos numériques sont acceptés et peuvent être utilisés.

Article 5 : Impressions / Photocopies / Reliures …

Le prix de la photocopie est fixé à 0,18 € en noir et à 0,50 € en couleur, celui de la feuille A3 à 0,36 € en noir et à 1 € en couleur, la télécopie à 0,80 €, la feuille Bristol à 0,30 € en noir et à 0,50 € en couleur.

Une feuille imprimée recto/verso compte pour 2 impressions.

Le prix de la reliure de documents (rapports, mémoires) a été fixé à 1,40 €.

Article 6 : Consignes

Chaque utilisateur est prié dès son arrivée de se présenter à l'accueil pour s'inscrire sur le cahier prévu à cet effet. Cette inscription a pour but d'effectuer des statistiques et d'établir des priorités d'arrivée et de départ pour les utilisateurs.

Le Cyber Espace dégage toutes responsabilités en cas de « plantages » ou de pannes informatiques (n'ayant pas le pouvoir de prévoir les dysfonctionnements ou de réparer instantanément les PC).

Tous les accès à Internet peuvent être surveillés/contrôlés par les animatrices.

En cas d'attente supérieure à 15 minutes, pour une connexion, il sera demandé à la ou les personnes de revenir dans un délai fixé par les animatrices.

Le Cyber espace se réserve le droit d'expulser toute personne utilisant des Sites Internet en contradiction avec les principes et objectifs affectés à cet espace (sites à caractère pédophile, pornographique, raciste, discriminatoire, etc.).

L'installation de programmes virus ou émetteur de virus, de programmes pour contourner la sécurité ou/et la protection des logiciels est interdite.

Le téléchargement illégal de musique, de films, de logiciels ou de divers programmes est strictement interdit.

Article 7 :

En adhérant, vous vous engagez à respecter le présent règlement.
Le personnel du Cyber Espace est chargé de son application.
Si toutefois le présent règlement n'était pas respecté, les animatrices se réservent un droit d'exclusion et ce, dans tous les services municipaux, cette décision entraînant une lettre de justification.

Article 8 :

Le présent règlement sera affiché d'une manière permanente dans les locaux du Cyber Espace.